

Estimation financière

Le groupe de travail a réalisé une analyse des coûts de l'élargissement des ADIL, partant de sa propre définition des publics bénéficiaires.

Estimation du coût annuel de l'ADIL élargie, nouvelles demandes

INTRODUCTION

Une question importante liée à l'élargissement du système ADIL est son coût.

Dans le tableau ci-dessous, nous avons essayé de calculer, de manière réaliste, le nombre potentiel de demandes d'ADIL en cas d'extension aux personnes sans-abri, entendues au sens large (voir les notes de travail de septembre 2010 et mars 2011, annexées à ce document). Nous proposons d'étendre le dispositif à des publics qui ont en commun d'être sans logement, mais qui se différencient par les solutions (temporaires) qu'ils ont pu y apporter. Parmi les réponses possibles à une perte de logement, nous retenons : l'occupation d'un logement de transit, le séjour en institution, des formes d'habitat précaire ou la rue, l'hébergement chez des tiers. Nous avons tenté d'évaluer l'impact financier de chacune de ces catégories, à partir de données détaillées, transmises par les professionnels de l'aide aux sans-abri.

L'estimation est réalisée à partir d'une allocation dont le montant devrait varier de 200€ à environ 275€. Ces chiffres sont extraits du tableau présenté dans la note de travail du 22 mars 2011 (page 13, colonne 8)¹ dans lequel nous avons déterminé les plafonds maximaux de l'aide par catégorie de ménages, en application du mécanisme des 33%. Si l'on s'en tient à ces chiffres, le ménage isolé ou cohabitant sans enfant devrait recevoir une allocation d'un montant maximal de 200€. Pour les ménages de plus grande taille, avec enfants à charge, l'allocation devrait se situer autour d'un plafond moyen de 275€. Dans les logements de transit, les maisons d'accueil, certaines associations, nous considérons que 2/3 des résidents sont des isolés ou des couples sans enfants et 1/3 des familles (des chiffres confirmés, par les fédérations, pour les maisons d'accueil) => $2/3 * 200€ + 1/3 * 275€ = +/- 225€$. Dans les centres d'accueil d'urgence et de crise, nous avons appliqué un montant d'allocation différent selon le type de ménages concerné.

Avant d'aborder les détails du tableau, soulignons la difficulté d'estimer précisément le nombre de personnes qui, après un épisode de sans-abrisme, trouve un logement salubre, conforme aux normes du Code du logement. C'est bien entendu l'absence de données sur la qualité du bâti bruxellois qui est ici en cause. Ce que nous pouvons néanmoins affirmer, c'est que le segment du parc locatif privé investi par les ménages à bas revenus (public-cible de l'ADIL) est, globalement, de moindre qualité que le reste du parc locatif, ce dernier étant par ailleurs inaccessible financièrement. Cette donnée laisse à penser qu'une part importante des ménages concernés ne pourra pas accéder à un logement qui entre en ligne de compte pour l'ADIL.

On peut cependant penser que le coût total de l'élargissement est surestimé. D'un part, parce que les calculs sont effectués à partir d'une allocation d'un montant maximal. Il est évident, par exemple, que tous les isolés ne recevront pas une allocation de 200€. Le montant de l'aide dépendra surtout des revenus du ménage et du loyer réel à payer. D'autre part, parce que pour les maisons d'accueil, nous ne connaissons pas la proportion de ménages qui quittent l'institution au cours d'une année (juste le nombre de ménages accueillis au cours d'une année... Or pour certains, le séjour peut être supérieur à un an).

¹Dans ce tableau, nous avons déterminé des plafonds ADIL pour chaque type de ménages, en partant des loyers médians 2008 et de revenus qui ne dépassent pas ceux du CPAS. Ainsi, pour un isolé ou couple, le montant maximal de l'allocation devrait se situer autour des 200€ (respectivement 196€ et 192€). Pour les familles, les plafonds s'étendent de 223€ à 321€ (en moyenne 275€).

1. LE LOGEMENT DE TRANSIT

LOGEMENTS DE TRANSIT	Nombre de logements disponibles	Estimation du nombre de ménages hébergés par an	Estimation du % de ménages qui pourraient demander une ADIL	Estimation du nombre dossiers acceptés	Estimation du coût annuel en euros base : 225€/mois
AIS	153	153*1,33 (9 mois) =204	15%	31	31*12*225 =83.700€
<p>En 2010, le nombre de logements de transit gérés par les AIS était de 153. Ce chiffre a été communiqué par le Secrétaire d'Etat au logement lors de la commission logement du 15 juin 2010. Les rapports d'activités de Baita, IRIS et Logement pour Tous, des AIS qui gèrent un patrimoine d'une certaine envergure, nous donnent des indications sur la durée moyenne d'un séjour en transit : environ 9 mois. La longueur du séjour s'explique par le travail d'accompagnement accompli, au sein des logements de transit AIS, par des associations partenaires. Il ne s'agit pas uniquement de reloger des personnes, mais aussi de les aider à faire face à différentes problématiques sociales dont la résolution peut prendre un certain temps.</p> <p>D'après nos informations, une partie seulement des personnes qui quittent un logement de transit AIS trouve ensuite un logement sur le marché locatif privé. Certains ménages bénéficient d'ailleurs d'un bail glissant qui mène d'une convention d'occupation précaire à un bail de plus ou moins longue durée (dans un logement géré par une AIS). D'autres accèdent au logement social, à des logements publics bon marché... Or, on sait qu'en privilégiant le mécanisme des 33% pour le calcul de l'allocation, on exclut de fait les logements à bas loyers. Par ailleurs, le fait de trouver un logement ne constitue pas une garantie d'ouvrir un droit à l'ADIL. Le logement doit, en effet, répondre à des normes de qualité imposées par le Code du logement et "renforcées" par l'Arrêté ADIL lui-même (normes d'occupation spécifiques). Pour les ménages qui vont chercher à se loger dans le privé, la probabilité de s'installer dans un logement conforme est limitée, bien que l'accompagnement social (aide à la recherche de logement) soit susceptible d'influencer positivement le choix des futurs locataires.</p> <p>Vu les considérations précédentes, nous estimons que le taux de ménages qui s'engagera dans une démarche ADIL ne devrait pas excéder les 15%. Nous appliquons ce pourcentage à tous les logements de transit répertoriés dans ce tableau, quel qu'en soit l'opérateur, puisque l'accompagnement social est développé dans tous les cas.</p>					
COMMUNES/CPAS	147 = (141+153)/2	147*3 (4 mois) = 441	15%	66	178.200€
<p>Les communes et les CPAS possèdent entre 141 et 153 logements de transit et/ou d'urgence. Ces données ont été obtenues par questionnaire et par téléphone auprès des administrations communales et des CPAS en 2010. L'hôtel social de Molenbeek est repris dans cette rubrique. Sa capacité d'accueil de 36 lits est évaluée à 10 unités logement (rapport d'activités 2010).</p> <p>D'après les réponses de nos interlocuteurs, interrogés sur la procédure mise en place par rapport à l'accès (et au départ) d'un logement, il apparaît que les durées de séjour y sont, <u>pour la plupart</u>, nettement plus courtes qu'en AIS. Le travail de guidance, d'accompagnement est davantage orienté vers le relogement que la prise en charge psycho-sociale. Les durées de séjour se situent en moyenne autour de 4 mois, mais varient fortement selon la taille du ménage. En effet, les opérateurs établissent souvent une distinction entre les isolés et les familles dont l'accès au logement est plus difficile et souvent plus long.</p>					

Les ménages de plus grande taille bénéficient, dès lors, de périodes d'hébergement plus étendues, allant de 6 à 12 mois.					
LOGEMENTS DE TRANSIT	Nombre de logements disponibles	Estimation du nombre de ménages hébergés par an	Estimation du % de ménages qui pourraient demander une ADIL	Estimation du nombre de dossiers acceptés	Estimation du coût annuel en euros base : 225€/mois
ASSOCIATIONS	40	53	15%	8	21.600€
<p>A Bruxelles, il existe des associations qui ont développé une offre de transit sur fonds propres et qui assurent, tant l'accompagnement social que la gestion locative, sans lien particulier avec une AIS. C'est le cas de l'asbl Convivial, par exemple, qui accompagne les réfugiés politiques reconnus dans la recherche de logement. C'est aussi la réalité d'un Toit à soi, une asbl issue de la Maison d'accueil des Petits Riens, qui propose des guidances individuelles et un suivi collectif aux locataires de ses logements. Du côté néerlandophone, on peut citer les asbl Vrienden van het huizeke et Huis van vrede, toutes deux actives dans le secteur bruxellois de l'aide aux sans-abri. Au total, nous avons dénombré une quarantaine de logements (chiffres 2010, issus en grande partie des résultats du dénombrement de novembre 2010 organisé par La Strada).</p> <p>Les ménages sont accueillis pour une période variable qui se situe entre 6 à 12 mois, parfois plus selon les cas. Par cohérence, nous avons décidé d'arrêter la durée moyenne d'un séjour à 9 mois, partant du principe que le travail social mené dans ce cadre, s'apparente fort à celui qui est développé par les associations qui collaborent avec les AIS.</p>					
LOGEMENTS (SOCIAUX) EN ATTENTE DE RENOVATION	36	36	15%	5	13500€
<p>Dans les 36 unités, nous comptabilisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 maisons unifamiliales occupées à "Ieder zijn huis" à Evere ; - 12 logements du Foyer Forestois, pour lesquels un accord est déjà intervenu (un treizième logement est en négociation); - 5 logements "Rue des Plantes", propriété d'une coopérative à finalité sociale (cf. : note de travail du 22 mars 2011) - 15 logements "Rue du Progrès". <p>C'est la FEBUL (Fédération bruxelloise des Union de Locataires) qui gère les conventions d'occupation. Elles sont signées pour une période minimale d'un an, mais peuvent se prolonger dans le temps, en fonction de l'agenda des travaux. ⇒ Durée de séjour d'un an.</p> <p>Notons encore qu'il existe des associations du secteur logement qui ont négocié l'occupation temporaire de quelques logements sociaux vides (hors projet-pilote précédent) Ces conventions sont toujours d'actualité, bien que ne concernant qu'un nombre réduit de logements.</p>					
TOTAL LOGEMENTS DE TRANSIT	395	803	15%	121	297.000€

2. L'HEBERGEMENT AGREE DES PERSONNES SANS-ABRI

1.1. Les maisons d'accueil

MAISONS D'ACCUEIL AGREES COCOF, COCOM et VGC	Capacités d'accueil	Profil du public- cible	Nbre d'isolés accueillis en 2009 ou 2010	Nombre de ménages > à 1 pers. accueillis en 2009 ou 2010	Estimation du % de ménages qui pourraient demander une ADIL	Estimation du nombre de dossiers acceptés	Estimation du coût annuel en euros Base : 225€/mois
Foyer Bodeghem	49 (80)	H seuls	130 (217)				
Accueil Montfort	34	F seules	105				
Archipel Albatros	36	H/F et familles		57			
CPVC	24	F seules ou avec E		53			
Chant d'Oiseau	24	F seules ou avec E		21			
Chèvrefeuille	40	F avec E ou familles		64			
Foyer George Motte	77	H seuls	290				
Home Baudouin	60	H seuls	296				
Home du Pré	70	F seules ou avec E		89			
L'îlot	24	H seuls	118				
Le Relais	53	H/F et familles		80			
Les Foyers d'accueil	17	Familles		15			
Les Petits riens	120	H seuls	400				
Les Trois pommiers	40	F seules ou avec E		73			
Maison de la M et l'E.	35			45			
Maison Rue verte	22+8	F seules ou avec E		16			
Pag Asa	16	H ou F	57				
Open Deur	22	F avec enfants		48			
Source	34	F avec E ou H seuls		77			
Talita	20+12	F seules ou avec E		63			
Vogelzang	24			21			
Transit (log. supervisé)	8		24				
TOTAL	869		1.420	722			
			2.142		10%	214	577.800 €

Les chiffres correspondent soit à l'année 2009, soit à l'année 2010, car nous n'avons pas pu disposer de l'ensemble des données pour une seule année de référence.

Ce sont les fédérations AMA et BICO qui se sont chargées de collecter les informations auprès des différentes maisons d'accueil.

La fédération BICO s'est occupée de faire le lien avec les institutions néerlandophones au travers du Regio overleg thuislorenzorg Brussel.

La Strada a complété les données manquantes.

Nous avons par ailleurs contacté plusieurs institutions pour des précisions, de manière à aboutir à un état des lieux standardisé.

Nous connaissons ainsi, précisément, le nombre de ménages qui ont été accueillis dans chaque maison d'accueil au cours d'une année.

Une information importante pour le calcul des dépenses, puisque le dispositif ADIL tient compte de l'unité ménage et non de la personne.

Nous attirons l'attention sur le fait que les chiffres renseignent sur le nombre de ménages **ACCUEILLIS** au cours d'une année et non le nombre de ménages qui ont quitté la maison d'accueil au cours de la même année. Dans certaines structures, la nuance est importante (ex. Maison d'accueil les Trois Pommiers : 73 ménages accueillis, mais seulement 36 séjours clôturés à la fin de l'année - Accueil Montfort : 105 personnes seules accueillies pour 79 dossiers individuels clôturés...)

Cela signifie que l'estimation des dépenses que nous présentons pour les maisons d'accueil est surévaluée.

L'absence de données globales sur les sorties annuelles ne nous ont pas permis d'élaborer un calcul plus fin.

Soulignons également que les maisons d'accueil "Talita" et "Maison Rue verte" possèdent des logements de transit dont la gestion locative a été confiée à une AIS (8 et 12). Or, la rubrique "nombre de ménages accueillis" ne fait pas la distinction entre les places maisons d'accueil et les logements individuels de transit. Certains ménages (environ 15) ont donc été comptabilisés deux fois.

Les rapports d'activité des maisons d'accueil (quasi l'ensemble des documents ont été dépouillés) nous renseignent sur la proportion de ménages qui, au terme de leur hébergement, trouvent un logement sur le marché locatif privé. Ils sont 30% environ, parfois moins selon les structures.

De la même manière que pour le logement de transit, nous savons que tous ces ménages n'auront pas la chance de trouver un logement de qualité, conformes aux normes régionales. Nous considérons que 30% seulement entreront dans les conditions (logement adapté) pour constituer un dossier ADIL, ce qui reste, somme toute, élevé, quand on sait que les maisons d'accueil n'ont pas toujours le temps, ni les moyens humains pour assurer un suivi post-hébergement et que les travailleurs de ces structures ne sont pas familiers (pas encore !) des critères à prendre en compte pour garantir la conformité d'un logement.

- ⇒ 30% des ménages quittent l'institution pour un logement privé ;
- ⇒ de ce tiers, 30% trouvent un logement adapté
- ⇒ soit au total, 10% seulement des ménages accueillis (voir tableau).

REM. :

- Notez que le Foyer Bodeghem, de l'Armée du Salut, possède une capacité d'environ 80 lits.

Suite à un accord intervenu avec FEDASIL, 31 places d'accueil ont été mises à disposition de demandeurs d'asile.

Ces dernières n'ont donc pas été comptabilisées dans le tableau.

- CPVC : Centre de prévention des violences conjugales
- Maison de la M et de l'E : Maison de la mère et de l'enfant

2.2 Les centres d'accueil d'urgence et de crise

CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE	Capacités d'accueil	Profil du public-cible	Nbre d'isolés accueillis	Nombre de ménages > à 1 pers. accueillis	Estimation du % de ménages qui pourraient demander une ADIL	Estimation du nombre de dossiers acceptés	Estimation du coût annuel en euros 200€/isolés et couples 275€/familles 225€ en moyenne
Pierre d'Angle Samu social	48 110 (160)	H/F seuls H/F seuls, couples familles	17483 2971(H) +583(F)	35 115	0%	0	0
TOTAL SAMU SOCIAL			3554	150			
			3704		1,19%	44 34 isolés et 9 familles	111.300€

L'asile de nuit Pierre d'Angle a accueilli, en 2009, 17483 personnes (rapport d'activités). Nous n'avons pas d'information sur le nombre moyen de nuitées par personne hébergée. L'accueil des personnes sans-abri est en effet anonyme et inconditionnel. Cela signifie qu'actuellement, l'absence de système "d'enregistrement" ne permet pas d'envisager un lien avec l'ADIL (0%). La question mériterait néanmoins d'être débattue avec le secteur, bien que cette approche (respect de l'anonymat) fasse l'objet d'un très large consensus.

Du côté du **Samu social**, nous avons choisi de nous baser sur les chiffres du rapport d'activités 2007. La raison, c'est qu'à partir de 2008, le Samu a géré conjointement le dispositif hivernal sans-abri et le plan d'urgence "demandeurs d'asile" en collaboration avec FEDASIL. 200 places d'accueil ont ainsi été réservées à ce public spécifique pendant plusieurs mois. Les chiffres hébergement du Samu ont ainsi augmenté de manière exponentielle à partir de 2008.

Au cours de l'année 2007 donc, 3554 (2971+583) personnes seules ont été accueillies au Samu. 530 personnes ont bénéficié d'une orientation "durable" (accompagnement psycho-social), soit 336 hommes (11%) et 194 femmes (33%). 68 hommes (20%) ont été orientés vers un logement, pour 36 femmes seulement (18%). Au total donc, 104 personnes potentiellement concernées par une ADIL. 6 couples (sur 35) ont accepté une guidance. 1 seul couple a été dirigé vers du logement. Pour les familles, ce sont 24% d'entre elles qui ont trouvé un logement : 28 ménages. =>104+1+28 =133 ménages, soit 3,6% des ménages ayant transité par le Samu Social. Comme pour les maisons d'accueil et les logements de transit, nous émettons l'hypothèse qu'1/3 seulement des ménages précités accèdera à un logement adapté (peut-être même moins du côté des familles, vu le prix des logements de grande taille). Il s'agit donc de 44 ménages, dont 34 isolés hommes ou femmes et 9 familles : $(34*200*12) + (9*275*12) = 111.300€$

Le rapport d'activités (2007) du Samu social conforte encore notre point de vue sur la nécessité de tenir compte, au moment de l'élargissement, des personnes qui passent par les centres d'accueil ou de crise. Ci-dessous, quelques chiffres très parlants :

- 60% des personnes accueillies ont connu moins d'une semaine d'errance ;
- 46% des familles monoparentales sont hébergées suite à des violences conjugales ; 79% des familles "deux parents" ont été expulsées de leur logement...

ACCUEIL DE CRISE	Capacités d'accueil	Profil du public-cible	Nbre d'isolés accueillis	Nombre de ménages > à 1 pers. accueillis	Estimation du % de ménages qui pourraient demander une ADIL	Estimation du nombre de dossiers acceptés	Estimation du coût annuel en euros 200€/isolés et couples 275€/familles 225€ en moyenne
Centre Ariane	35	H/F avec /sans E.	292 personnes		5%	14	37.800€
Transit	20		330		1,5%	5	12.000€
Îlot 160	22	H/F seuls	122		5%	6 isolés et 1 famille	17.700€
		F. seules et fam.		29	5%		
<p>Le Centre Transit possède une capacité de 20 lits pour de l'hébergement de courte durée (13 jours max.) En 2009, 4,5% des personnes hébergées ont quitté l'institution pour s'installer dans un logement, soit 15 personnes. Nombre de candidats à l'ADIL : $15 \cdot \frac{1}{3} = 5$ personnes $\cdot 200 \cdot 12 = 12.000€$</p> <p>L'îlot 160 (maison d'accueil d'urgence) offre 9 places à destination de femmes seules et 13 places pour des couples ou des familles. En 2010, l'îlot a hébergé 218 personnes, dont 29 familles (36 adultes et 60 enfants). Reste donc 122 ménages isolés ou en couple ($218 - 96 = 122$). Environ 15% des personnes qui quittent la maison d'accueil trouvent un logement individuel, soit 22 ménages (18 isolés et 4 familles). Nombre de candidats potentiels : $(18 \cdot \frac{1}{3}) + (4 \cdot \frac{1}{3}) = (6 \cdot 200 \cdot 12) + (1 \cdot 275 \cdot 12) = 14.400 + 3.300 = 17.700$</p> <p>Il faut savoir que l'îlot 160 possède un agrément "maison d'accueil" COCOF et devrait donc, à priori, se trouver dans la catégorie "maison d'accueil". Cependant, les orientations "pédagogiques" privilégiées par la structure la situe plutôt à l'intersection entre l'accueil d'urgence et l'accueil de plus longue durée.</p> <p>Centre Ariane : nous manquons de données sur le profil des résidents, ainsi que sur l'orientation des personnes en fin de séjour. Par défaut, nous appliquerons le même pourcentage que pour l'îlot 160. Le nombre de demandes potentielles est bien entendu plus élevé puisque nous avons considéré tous les résidents comme des ménages isolés.</p>							
TOTAL ACCUEIL D'URGENCE ET DE CRISE	235			4177		70	178.800€

2.3 "De la rue au logement de cohabitation"

HABITAT SOLIDAIRE "De la rue au logement de cohabitation"	Nombre de logements	Profil des résidents	Nombre de personnes accueillies en 2010	Estimation du nombre de dossiers acceptés	Estimation du coût annuel en euros 200€/mois
Partenaires : FAMI-HOME Diogènes Les sentiers de la Varappe Pierre d'Angle Logement pour tous	14	H seuls	18	1 à 2 personnes Sans doute pas chaque année	4800€

Notons d'emblée que les projets d'habitat solidaire à Bruxelles ne se limitent pas à celui que nous présentons ci-dessus.

Un Toit à soi, par exemple, promeut également cette forme d'habitat mais a pourtant été répertorié plus haut dans le logement de "transit" associatif (long terme).

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'accès au logement à partir de la rue (une réalité qui ne concerne pas toutes les personnes comptabilisées en 2010 d'ailleurs).

Nous savons que la gestion locative des logements est assumée par l' AIS "Logement pour tous" et que les locataires paient en moyenne 250€/mois charges comprises.

A priori, ces logements socialisés (au loyer peu élevé) n'entreront pas en ligne de compte pour l'ADIL.

Par contre, même si l'occupation des logements est envisagée à long terme et que les taux de rotation sont faibles (nbre de logements/nbre de personnes accueillies), il arrive que certains locataires quittent la vie communautaire pour des raisons multiples, dont le souhait de vivre en logement individuel.

Dans ce cas, la situation est alors assez proche de celle d'un logement de transit, où la personne se pose un temps plus ou moins long avant de poursuivre son projet d'autonomie ailleurs. L'ADIL a alors tout son sens.

Fami-Home recense, dans son rapport d'activités 2010, 17 départs en 4 ans (2007-2010), dont 7 vers un logement individuel (encadré ou pas), environ 1 à 2 personnes par an.

NB. : Outre l'aspect solidaire et communautaire du projet, les locataires bénéficient d'un accompagnement (psycho-social, budgétaire...) dont le contenu peut varier en fonction de la demande et de la situation de chacun. C'est ce qu'on appelle plus communément dans le secteur de l'aide aux sans-abri, "l'habitat accompagné". A Bruxelles, une dizaine de services sont agréés pour "assurer une guidance psychosociale, budgétaire ou administrative à domicile visant à consolider une sortie de maison d'accueil ou de la vie en rue, à prévenir une expulsion"². C'est le cas de Fami-Home, L' AIS Nouveau 150, des associations néerlandophones comme De Schutting ou Puerto (CAW Archipel)...

Les initiatives d'habitat accompagné ne constituent pas, dans notre analyse, une catégorie en soi, mais sont néanmoins prises en compte dans l'exercice chiffré. En effet, dans les structures agréées, on retrouve des AIS ou des associations qui travaillent étroitement avec des AIS. D'autres ont un lien privilégié avec des maisons d'accueil, d'autres encore développent des projets dans des logements qui leur sont propres... Ce qui nous préoccupe dans le calcul, c'est "l'origine" des candidats à l'ADIL (possibilité d'être reconnu sans-abri pour ouvrir un droit à l'allocation). C'est cette situation préalable qui compte pour introduire une demande...

²La Strada, organigramme de présentation du secteur. www.lstb.be.

3. LOGEMENT PRECAIRE ET VIE EN RUE

HEBERGEMENT PRECAIRE ET VIE EN RUE	Nombre de personnes recensées lors du dénombrement de la Strada de novembre 2010	Profils	Estimation du % de ménages qui pourraient demander une ADIL	Estimation du nombre de dossiers acceptés	Estimation du coût annuel en euros
Occupations négociés (Gésù et 123-Logement)	175	H, F et enfants		10	27.000€
Squats	100	H, F et enfants		5	13.500€
Structures d'accueil non-agrèées	189	principalement des isolés		5	12.000€
Vie en rue	330	+ de 70% d'H.		5	12.000€
Hébergement chez des tiers					

C'est évidemment la partie la plus difficile à quantifier, vu le peu de donnée disponibles.

Nous avons fait appel aux résultats du "deuxième dénombrement des personnes sans-abri, sans logement et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-Capitale" de novembre 2010. Ces chiffres invitent bien entendu à la prudence. Ils ne donnent qu'un aperçu sur une réalité partiellement cachée (et donc sous-évaluée).

Pour le dénombrement de 2010, La Strada a choisi de s'appuyer sur la typologie ETHOS de la FEANTSA pour définir des catégories de personnes sans-abri à recenser.

Une démarche qui s'apparente à la nôtre et qui commence à faire consensus au sein du secteur de l'aide aux sans-abri.

Dans cette partie de l'analyse, notre raisonnement est plus qualitatif que quantitatif, vu les informations partielles dont nous disposons.

➤ **Occupations négociées (dont 123-logement et Cloître du Gesú) :**

Il nous semble que le nombre potentiel de demandes d'ADIL devraient être limitées pour plusieurs raisons :

- si les conditions d'habitat sont précaires et incertaines, elles permettent néanmoins à des personnes à très faibles ressources (voire sans ressources) de se loger à moindre coût (contribution aux charges locatives par ex.). L'accès à un logement individuel (même avec l'aide d'une ADIL) peut constituer une dépense insurmontable ;
- une partie des occupants ne répond pas aux conditions de l'ADIL (en termes de revenus et de séjour principalement) ;
- L'habitat solidaire (communautaire) est revendiqué comme une forme d'habitat à part entière (une alternative au logement individuel).

➤ **Structures d'accueil non-agrèées :**

Nous nous inspirons des travaux réalisés par un autre groupe de travail de la Strada sur ces lieux d'hébergement, pour établir un nombre de bénéficiaires potentiels.

Ce sont des structures qui ont un seuil d'accès très bas (certaines sont très controversées), ce qui permet à des personnes qui s'adaptent difficilement à la vie en maison d'accueil d'y trouver refuge. Les séjours peuvent être transitoires, mais aussi plus longs. On y trouve une importante proportion de personnes issues de la psychiatrie.

Aucun de ces lieux ne propose de projet d'insertion, juste de l'hébergement. Il est donc peu probable que ce "secteur" génère de nombreuses demandes d'ADIL.

Cependant, face à la crise du logement et à la crise de l'accueil, certaines personnes, familles y trouvent une solution provisoire qui ne devrait pas, selon nous, les pénaliser pour la suite (et leur interdire l'accès à une allocation-loyer).

➤ **Personnes sans-abri vivant en rue :**

Là non plus, on ne devrait pas assister à une introduction massive de demandes d'ADIL. Pourquoi ?

Nous faisons ici référence à des personnes qui vivent en rue mais qui n'ont résidé dans aucune des structures précitées (même pas une nuit) et qui accèdent à un logement individuel.

➤ **Personnes hébergées chez des tiers :**

Nous n'avons aucun moyen d'évaluer le coût d'un élargissement en faveur de ce public-cible.

Nous savons qu'en Wallonie, après plus de 15 ans de pratique, les "personnes hébergées chez des tiers" constituent environ 1/3 des bénéficiaires "sans-abri" de l'ADEL.

Se risquerait-on à projeter cette réalité régionale à Bruxelles ?

NOMBRE DE DOSSIERS SUPPLEMENTAIRES ACCEPTES : 431

EVALUATION FINANCIERE GLOBALE (1^{ère} année de fonctionnement)

Logement de transit : 297.000€

Maisons d'accueil : 577.800€

Centres d'accueil d'urgence et de crise : 178.800€

Projet de la rue au logement de cohabitation : 4800€

Logements précaires et vie en rue : 64500€

COÛT TOTAL : 1.122.900€

Budget ADIL 2011 : 8.800.000€

Soit une augmentation d'environ 13%.

Partant du principe que le dispositif est connu et investit, dès le départ, par les professionnels du secteur sans-abri et les futurs bénéficiaires (ce qui est peu probable).